

✓ t.712-5(2)  
 t.311 Sénégal - GRV/ss

Berne, le 1er décembre 1978

Original am 15.12.78  
 am Hon. S. Salvi abgegeben

## Activités de la DDA au Sénégal

### 1. En bref

Pays "relativement développé". PNB per capita 280\$. Première richesse du pays, l'arachide, l'élevage suffit aux besoins en viande, eaux très poissonneuses, infrastructure industrielle relativement importante. Essor de tourisme et rôle important de commerce. N'est pas un pays de concentration pour la DDA. Envisageons mener à bonne fin actions entreprises et continuer à soutenir l'ENDA (Programme de recherche et de formation sur les questions liées à l'environnement) et la revue "Famille et Développement".

### 2. Situation actuelle

Jusqu'à une époque récente, les activités de la DDA au Sénégal se limitaient à des interventions ponctuelles (affectations d'assistants techniques au Ministère des affaires sociales, par ex.) et ce n'est que récemment que des projets plus structurés engageant des moyens plus importants ont pu voir le jour (voir également fiches ci-jointes).

#### 2.1. Enseignement technique

Ce projet est né à la suite de la visite du Président Senghor en Suisse en janvier 1977 qui a prié personnellement le Chef du département politique d'affecter une trentaine d'enseignants dans divers établissements de formation professionnelle et technique de son pays. Finalement, la DDA a décidé de se concentrer principalement sur trois établissements formant des agents pour le développement rural. La régie du projet est assurée par l'Union mondiale ORT (Organization for Rehabilitation through Training).

Comme prévu, l'appui de la Suisse est devenu effectif au début de l'année scolaire 1977/78 (octobre/novembre):

- mise à disposition de 14 enseignants (écoles d'agriculture, eaux et forêts, élevage, écoles techniques)
- mise à disposition de fonds destinés à l'équipement et au fonctionnement des écoles.

Les enseignants suisses, avec leurs collègues sénégalais et français, ont commencé à améliorer les programmes d'enseignement, notamment dans le sens d'un renforcement du travail pratique.

En outre, un projet de réforme complet de l'enseignement des écoles respectives a été élaboré et se trouve auprès du Ministère compétent pour prise de position.



On vient de procéder au recrutement des enseignants sénégalais destinés à remplacer les enseignants suisses.

Au mois de février 1979, M. Piot, directeur de la division de l'agriculture, se rendra au Sénégal pour une mission d'évaluation et de conseils.

## 2.2. Caritas, projet hydro-agricole

Une nouvelle proposition pour un montant de frs. 700.000.-- a été approuvée pour la deuxième phase de ce projet qui a pour but de mettre durablement les populations des villages bénéficiaires à l'abri de la sécheresse tout en améliorant la production agricole et le niveau de vie des populations.

## 2.3. Enseignement moyen pratique (EMP)

La procédure est bloquée puisque le Sénégal ne sait pas clairement où aller. Il devrait cependant prendre position un jour face aux deux tendances qui s'opposent:

- BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) qui propose l'intégration de l'EMP dans les grandes opérations agricoles (aménagements hydrauliques etc.) et par conséquent un enseignement tenant compte des besoins des dites opérations,
- IRFED (Institut international de recherche et de formation en vue du développement harmonisé) qui maintient l'option d'un EMP orienté vers les besoins du milieu sénégalais traditionnel, visant la transformation progressive de ce milieu.

En attendant, nous restons dans l'expectative (un crédit de frs. 630.000.-- avait été approuvé en mars 1978).

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'évoquer ce projet avec les autorités sénégalaises à moins qu'elles n'en parlent elles-mêmes.

## 2.4. Labgar (UIPE = Union internationale de la protection de l'enfance)

Notre contribution à ce projet a pris fin. Aucune nouvelle contribution n'est prévue. La DDA ne s'est pas associée à l'opération reboisement qui nous a été soumise récemment, le projet nous ayant paru mal préparé techniquement et l'institution responsable "enfants du monde" pas suffisamment fiable pour la réalisation d'un projet de cette nature.

## 2.5. ENDA (Programme de recherche et de formation sur les questions liées à l'environnement) (projet régional)

Nous étudions la possibilité de porter notre contribution de frs. 300.000.-- à frs. 600.000.-- par an.

## 2.6. Famille et développement

Cette revue trimestrielle remplit d'importantes fonctions éducatives. Elle est spécialement destinée aux populations africaines urbaines et rurales francophones. Elle a été soutenue pendant sa période de lancement par le Centre de Recherche pour le Développement International, organisme canadien, qui l'a remise récemment à l'ASAFED (Association Africaine d'Education pour le développement). Le tirage actuel de 30.000 exemplaires va être élevé à 50.000 grâce à la contribution suisse qui se monte à frs. 550.000.-- pour les trois années à venir.

Le directeur de cette revue est un Suisse, M. P. Pradervand. Quant au comité de rédaction, il est composé de représentants de différents pays africains francophones.

## 3. Difficultés rencontrées

Notre collaboration avec nos partenaires sénégalais peut être qualifiée de bonne. Elle serait cependant certainement encore plus fructueuse si les procédures administratives sénégalaises pouvaient être simplifiées et si d'autre part nos partenaires respectaient plus scrupuleusement leurs engagements financiers. Nous faisons plus particulièrement allusion à l'Accord concernant le projet d'enseignement technique qui prévoit une participation du Sénégal aux frais de salaires des experts suisses, clause jusqu'ici restée lettre morte.

## 4. Perspectives d'avenir

La loi sur la coopération au développement et à l'aide humanitaire internationale du 13.3.1976, de même que le message du Conseil fédéral aux Chambres concernant la contribution de la coopération technique stipulent que l'effort de la Suisse doit porter avant tout sur les pays, régions et groupes de populations les plus pauvres.

Afin de tendre vers cet objectif et aussi de faire face à la situation engendrée par la sécheresse, la DDA cherche à concentrer ses efforts sur les pays les plus défavorisés de la zone sahélienne, c'est à dire avant tout des pays n'ayant pas d'accès à la mer: Tchad, Niger, Haute-Volta et Mali.

Le Sénégal appartient certes au Sahel, mais il ne fait pas précisément partie de cette catégorie de pays les plus pauvres. Dans ces conditions, la DDA accueille avec une certaine réserve de nouvelles demandes en faveur de ce pays.

En revanche, elle s'efforce de mener à bien les actions en cours et notamment le projet hydro-agricole de façon à permettre un désengagement de Caritas-Suisse, et le projet d'enseignement technique sous réserve des conclusions de l'évaluation qui doit avoir lieu en février 1979.

Elle envisage d'autre part de continuer à soutenir l'ENDA (Programme de recherche et de formation sur les questions liées à l'environnement) et la revue "Famille et Développement".